

VOLET

B

OBJECTIF

B-3

FICHE ACTION

B-3-5



Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

PRÉSERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES ZONES HUMIDES EN LIT MAJEUR

PRIORITÉ



COÛT TOTAL



MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

Années



TERRITOIRE CONCERNÉ

Toutes les masses d'eau du territoire (à l'exception du Pétrier)

COMMUNES CONCERNÉES

Toutes les communes du territoire

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF 6B-01 : Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents

OF 6B-04 : Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets

PROGRAMME DE MESURE

MIA0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Nature de l'action

Contexte/problématique

Plusieurs inventaires des zones humides ont été réalisés par différents acteurs du bassin versant (CEN-Isère, FRAPNA, RIV4VAL, SCOT Rives de Rhône, etc.). Ces zones humides comprennent plusieurs corridors rivulaires de cours d'eau (Gère, Vésonne, Sévenne, Bielle, Gervonde, Suze, Charavoux, Auron, Grand Ruisseau, Valaise, Charantonge, Saint-Oblas, Ambalon, Véga et Baraton) dont certaines formations végétales doivent être préservées et/ou restaurées. Certaines zones humides s'étendent au lit majeur et comprennent l'intégralité de la plaine alluviale associées aux cours d'eau sur une partie de leur linéaire (Gère, Sévenne, Charavoux, Véga et Baraton). Une priorisation de 57 zones humides (23 km²) à préserver/restaurer a été réalisée par le RIV4VAL.

Par ailleurs, des zones humides peuvent encore régulièrement être impactées par des travaux d'infrastructures et des mesures compensatoires doivent être mises en place, d'où l'intérêt de posséder un « réservoir » de zones humides d'intérêt ou à restaurer.

Description de l'action

De manière générale, le but sera ici d'assurer l'intégration des zones humides dans le cadre des opérations de restauration des espaces de bon fonctionnement (B1-1), de gestion de la ripisylve (B1-2) et de restauration hydromorphologique (B2-1). Ces opérations viendront compléter les mesures de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides sur les secteurs concernés, en assurant la connexion entre le cours d'eau et ses annexes hydrauliques, notamment pour les zones humides à caractère alluviale.

Il existe également la possibilité d'utiliser le levier des mesures compensatoires à des projets impactant les milieux naturels pour organiser, planifier et financer les mesures.

Le programme d'action présent prévoit l'intégration spécifique des zones humides alluviales dans le cadre particulier des actions de restauration de l'espace de bon fonctionnement, de restauration hydromorphologique des cours d'eau et de gestion des boisements de berge. Nous ne proposons pas de plan de gestion ou de restauration des zones humides, mais considérons, dans le cadre de l'élaboration des fiches action, leur intégration au projet.

Le tableau suivant synthétise, parmi les zones humides prioritaires, celles qui sont concernées par les actions citées précédemment.

B-3-5

Typologie	Code	Nom de la zone humide	Superficie (ha)	Priorité	Espace de bon fonctionnement B1-1	Restauration hydromorphologique B2-1	Gestion de la ripisylve B1-2
Artificielle (anciens bassins)	38QV0020	Ruisseau de Charantonge	2.0	3			x
Artificielle (carrière)	38QV0113	Charmenson	2.8	2			
Bordure de cours d'eau	38QV0005	La Combe du Mariage	17.8	1			x
Bordure de cours d'eau	38QV0017	Pérouse	5.2	1			
Bordure de cours d'eau	38QV0027	Ruisseau du Moulin	8.6	2			
Bordure de cours d'eau	38QV0028	Le Girand	26.2	1			x
Bordure de cours d'eau	38QV0036	Ruisseau du Chanisson	19.0	2			
Bordure de cours d'eau	38QV0039	Ruisseau des Combes	9.7	1			
Bordure de cours d'eau	38QV0043	L'Auron	32.5	2			x
Bordure de cours d'eau	38QV0070	Les Valèzes	3.3	2			x
Bordure de cours d'eau	38QV0118	Torrent de St Oblas	4.2	1			
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0003	Torrent de Charantonge	9.7	1			x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0010	La Gère	8.3	1	x		x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0013	Tabourette	3.3	2	x		x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0014	Aigubelle	5.3	-	x	x	x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0015	La Suze	51.4	1			x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0018	Rivière La Vésonne	25.6	1			x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0029	Ruisseau de Charavoux	14.8	1		x	x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0045	La Gère	154.7	1			x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0054	La Bielle	48.8	1	x		x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0056	La Gervonde (de l'Étang d'Arpieux à l'étang Bideau)	24.9	1			
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0058	La Gervonde	93.2	1			x
Bordure de cours d'eau DCE	38QV0133	Ruisseau de la Valaise	7.8	1			x
Étang	38QV0041	Maison Moiroud	5.4	2			
Étang	38QV0042	La Garenne	4.0	2			x
Marais aménagé dans un but agricole	38QV0007	La Degenne	10.4	2			x
Marais aménagé dans un but agricole	38QV0079	Fontainebleau	2.2	1			

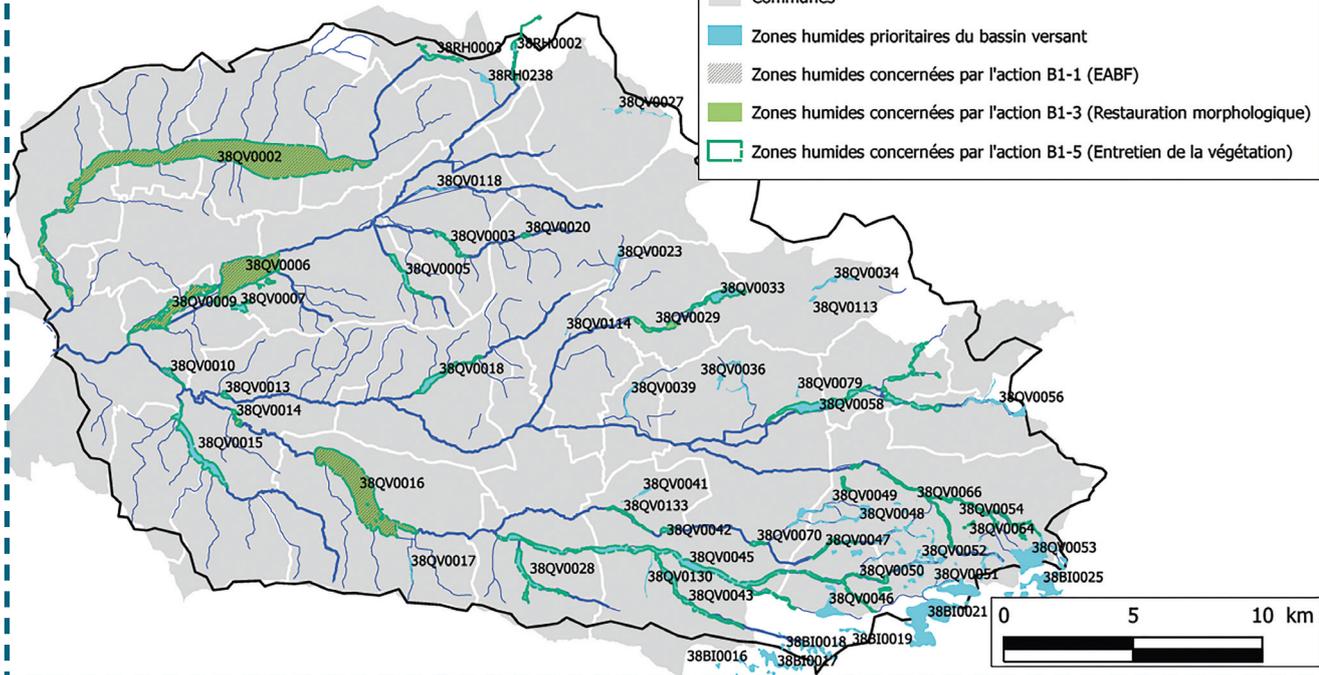
Typologie	Code	Nom de la zone humide	Superficie (ha)	Priorité	Espace de bon fonctionnement B1-1	Restauration hydromorphologique B2-1	Gestion de la ripisylve B1-2
Marais aménagé dans un but agricole	38QV0114	Maison Gabier	0.8	2			
Marais et landes humides	38QV0023	Roselière de l'Amballon	9.8	2			
Marais et landes humides	38QV0062	Lucle et Barracand	12.7	3			
Plaine alluviale	38QV0009	Ruisseaux du Baraton, et rivière la Véga	70.8	-	x	x	x
Plaine alluviale	38QV0034	Le Closeau	12.9	1			
Plaine alluviale DCE	38QV0002	La Sévenne	592.1	1	x	x	x
Plaine alluviale DCE	38QV0006	Plaine de la Véga et du Baraton	152.2	1	x	x	x
Plaine alluviale DCE	38QV0016	La Gère	227.2	1	x	x	x
Tête de bassin	38QV0130	Le Grand Bois	5.0	3			
Tête de bassin	38RH0002	Etang de Césarge	11.5	3			x
Tête de bassin	38RH0003	Combes d'Artas	11.2	2			x
Tête de bassin	38RH0238	Ruisseau de Moulinorme	10.4	3			
Tourbière	38QV0033	Marais de Charavoux	30.1	1			x
Etangs Bonnevaux	38QV0046	Le Saint-Martin	30.0	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0047	Maison Cazeneuve	7.8	1			x
Etangs Bonnevaux	38QV0048	Saint-Hugon	39.1	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0049	La Tuilière	2.9	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0050	Etangs de la Ronge	64.1	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0051	Etang Portative à l'étang de Petite Gère	4.1	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0052	Etangs des Chaussées	11.2	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0053	Etang de la Serverotte	68.5	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0064	Tramole	0.1	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0065	Serve Ferron	0.5	1			
Etangs Bonnevaux	38QV0066	La Ronge	0.1	1			
Total	51		1975.8		8	6	26

Localisation de l'action

B-3-5 : Préservation, restauration et gestion
des zones humides en lit majeur

Légende

-  Bassin versant des 4 Vallées
-  Réseau hydrographique
-  Réseau hydrographique - Chevelu
-  Communes
-  Zones humides prioritaires du bassin versant
-  Zones humides concernées par l'action B1-1 (EABF)
-  Zones humides concernées par l'action B1-3 (Restauration morphologique)
-  Zones humides concernées par l'action B1-5 (Entretien de la végétation)



Conditions d'exécution

Il pourrait être intéressant de croiser la présente fiche action avec la fiche action B1-4 sur les espèces végétales invasives concernant la communication auprès des entreprises du BTP par rapport à la problématique des remblais en zone humide.

Objectifs visés

- Identifier, connaître, préserver et gérer les zones humides

Indicateurs de suivi

B-IND21 : Surface de zones humides gérées et protégées
B-IND22 : Nombre de zones humides gérées et protégées

Financement des opérations

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		Département 38		MO	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
1 - Préservation-gestion-restauration	pm						
2- Communication	pm						